

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Place Olivier Inc.		Date d'inspection Le 14 juillet 2026
Nom de l'établissement Oli 3		Numéro de permis 2023078
Adresse 412 Main Street Shediac NB E4P 2G2		Numéro de téléphone (506) 312-3055
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 59	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	31 déc. 2026	
Commentaires: La mentore en assurance de la qualité observe que 2 personnes éducatrices sur 5 détiennent un certificat d'un an en éducation à la petite enfance. La réglementation exige que l'administratrice et au moins 50% des personnes éducatrices doivent être titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou posséder une formation équivalente reconnue par le ministre. Une personne éducatrice est présentement en voie de compléter son cours d'un an en éducation à la petite enfance. Un plan a été reçu le 18 juin 2026. Une formation reconnue permet au personnel d'appliquer des pratiques éducatives de qualité, d'intervenir de manière appropriée et de répondre aux besoins variés des enfants. L'administratrice dit s'engager à être conforme aussitôt que possible.			

Commentaires généraux
Les éléments suivants ont aussi été vérifiés au moment de l'inspection de surveillance : -Le ratio enfant-personne éducatrice. -L'aire de jeu extérieur et le matériel de jeu extérieur -L'aire de jeu extérieur est sécuritaire et propre au moment de l'inspection. Il y a aussi plusieurs petits pels, des ballons, des camions, autos dans les parcs. Des tables de pique-nique ont été installés afin que les enfants puissent avoir l'option de s'asseoir ou de manger à l'extérieur. -Les registres d'incident et les rapports d'incident. Une discussion a aussi eu lieu à ce sujet. La mentore à donner des exemples de situations auxquelles un registre d'incident doit être fait et un rapport d'incident doit être fait. Des exemples d'informations que devrait contenir un rapport d'incident a aussi été donnés. Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité observe le matin, les jeux

Commentaires généraux

libres à l'extérieur avec un groupe, le lavage des mains (toilette pour certains) dans un autre groupe, la préparation pour aller à l'extérieur (changer les espadrilles, mettre la crème solaire et mettre la casquette ou chapeau). Le changement de couche a aussi été observé. Les enfants ont tous leurs bouteilles d'eau à proximité. Les éducatrices chantent des chansons avec les enfants entre les transitions.

original signé par

Paula Morin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 17 juillet 2026

Date

original signé par

Melissa LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"